

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

**Objet: ACQUISITION PARCELLE MARZES CHAUVET - DE\_035\_2024**

**Séance du jeudi 19 septembre 2024**

**Membres en exercice : 14**

Date de la convocation: 04 septembre 2024

**Présents : 12**

**Votants: 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance*

*STEPHANIE GAILLARD*

**Présents :** SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

**Représentés:** SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY

**Absents:** CHRISTELLE CHAUVET

**Excusés:**

Monsieur le Maire expose son souhait d'acquérir une partie (54 M<sup>2</sup>) de la parcelle cadastrée AL 222 à Marzes 15310 Saint-Cernin, propriété de M. et Mme Chauvet Franck (plan joint), pour l'élargissement de la voie communale.

L'acquisition de la parcelle se fera à l'euro non recouvré. Les frais de bornage et notarial seront pris en charge par la commune.

Considérant que la vente d'une partie de la parcelle n'empêche pas l'accès à d'autres propriétés,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte l'acquisition de la parcelle (AL 267 d'une contenance de 54 M<sup>2</sup> après bornage) établi par le cabinet Cros (15000 Aurillac) pour la somme à l'euro non recouvré,
- Charge la SCP B&B notaires à AURILLAC, de la rédaction de l'acte susdit,
- Constate le classement des parcelles susvisées dans le domaine public communal,
- Dit que les frais de notaires seront à la charge de la commune de Saint-Cernin
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent au dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt *20 Septembre 2024*  
en Préfecture de AURILLAC le *20 Septembre 2024*

Le Maire,  
A. DUJOLS

La Secrétaire de  
séance,  
S. GAILLARD

Le Maire,  
A. DUJOLS

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024  
Date de réception de l'AR: 20/09/2024

015-211501754-DE\_035\_2024-DE  
A G E D I

et publication ou notification du 20/09/24



Date de transmission de l'acte: 20/09/2024

Date de reception de l'AR: 20/09/2024

015-211501754-DE\_035\_2024-DE

A G E D I